

édito

DÉCONFINEMENT

Depuis le 20 juin dernier les mesures de confinement ont été allégées et les besoins d'espace et de liberté sont apparus encore plus flagrants pour nous tous.

C'est pourquoi nous avons décidé de nous arrêter sur différents sujets liés à ces nouveaux besoins. Vous retrouverez, dans ce numéro, des informations sur la vente du patrimoine de MACONhabitat qui peut vous permettre de devenir propriétaire à des conditions avantageuses.

Vous découvrirez également : la rénovation de l'aire de jeux de la rue Mandela, lieu de convivialité du quartier, entièrement réhabilitée pour le plaisir des jeunes et des adolescents. Enfin nous vous invitons durant l'été à venir en famille écouter des contes pour rêver, frissonner, rire, et s'évader le temps d'une histoire.

Nous vous souhaitons un bel été et une bonne lecture !



E. MARECHAL
Président
de MACONhabitat



K. CLIVIO-FONTANY
Directeur Général
de MACONhabitat

DOSSIER



VENTE DE LOGEMENTS : LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

L'achat d'un appartement ou d'un pavillon de plus de 10 ans appartenant à MACONhabitat est un excellent moyen de devenir propriétaire de son logement dans des conditions très intéressantes.

Pourquoi vendez-vous votre patrimoine ?

MACONhabitat s'est engagé depuis de nombreuses années à favoriser le parcours résidentiel de ses locataires. Ainsi vous passez du statut de locataire à celui de propriétaire. MACONhabitat propose quasiment tous les mois au plus grand nombre de pouvoir acquérir des logements entretenus et de qualité à un prix attractif. Ces ventes de logements génèrent des fonds nous permettant de financer de nouvelles constructions ainsi que les travaux de rénovation du patrimoine existant. C'est donc une opportunité pour tous.

En Bref

MACONhabitat, partenaire du réseau VIF



Le 25 mai dernier, MACONhabitat a signé une convention de partenariat avec Mâconnais Beaujolais AGGLOMÉRATION dans la cadre du réseau Violence Intra-familiales.

Ainsi MACONhabitat s'engage à mettre à disposition du réseau VIF un logement de type 3 (adapté à l'accueil de victime avec enfants), à proximité du réseau urbain de bus, des établissements scolaires, médicaux ou administratifs. Ce logement est fourni gracieusement par MACONhabitat. Les charges locatives sont prises en charge par MBA. ainsi que les abonnements d'eau, de gaz, d'électricité et l'équipement du logement.

Un référent MACONhabitat participera à l'accueil des familles qui devront être mise en sécurité. Au-delà de cette convention, MACONhabitat a inscrit son action dans le cadre plus large de la convention signée entre l'Union Sociale pour l'Habitat, les fédérations des mouvements HLM et l'État. Elle prévoit des engagements pour faire avancer la cause du logement des victimes de violences intra-familiales.

DOSSIER

Comment déterminez-vous les logements à vendre ?

Pour être vendu, un logement (appartement ou pavillon) doit remplir trois conditions :

- Répondre aux dernières normes de décence et de performances énergétiques
- Être conforme aux normes d'habitabilité
- Avoir été construit ou acheté depuis plus de 10 ans.

A ces conditions s'ajoute l'autorisation de vente accordée par la Préfecture.

Peut-on acheter le logement qu'on occupe ?

Afin de savoir si cela est possible, il faut transmettre une demande écrite à MACONhabitat, indiquant que vous souhaitez vous portez acquéreur de votre logement.

MACONhabitat vous indiquera alors si le bien que vous occupez a été désigné comme "à vendre" par le conseil d'Administration.

Sachez que vous pouvez aussi devenir propriétaire d'un autre logement du parc de MACONhabitat proposé à la vente. Vous retrouvez régulièrement les offres de vente sur le panneau d'affichage dans votre hall d'immeuble, par courrier ou encore sur notre site internet

En quoi un achat de ce type peut-être intéressant ?

Différentes raisons font que l'achat d'un logement HLM est très intéressant pour les locataires :

- le prix du logement est très at-

tractif et en dessous du prix du marché (jusqu'à -20%).

- vous pouvez bénéficier d'un accompagnement personnalisé lors de l'achat. Notre chargée de Transactions Immobilières peut vous assister dans la recherche de prêts et dans la démarche auprès du notaire.
- des frais de notaires sont réduits
- une garantie de rachat par MACONhabitat pendant 10 ans est mentionnée dans l'acte de vente.

Quels sont les avantages d'être propriétaire ?

Cette démarche est une étape importante dans un parcours de vie. C'est un investissement financier mais aussi humain. Devenir propriétaire, vous donnera plus de liberté dans l'organisation des espaces de votre logement et dans la gestion de votre habitation.

Le remboursement d'un prêt peut correspondre à un loyer, avec une grande différence : lorsque le prêt est totalement remboursé, vous êtes propriétaire d'un bien qui aura sans doute pris de la valeur. C'est aussi un excellent moyen de préparer sa retraite dans la mesure où le logement vous appartiendra et que vous n'aurez plus de loyer à payer. Un atout lorsqu'on sait que les revenus baissent au moment de la retraite.

Pour toutes informations sur l'achat d'un logement MACONhabitat, vous pouvez contacter notre chargée de Transactions Immobilières - contact@macon-habitat.com

FOCUS

QUARTIERS D'ÉTÉ : VENEZ ÉCOUTER LES HISTOIRES



Nouveauté cet été : une série de contes est proposée à l'ensemble des habitants du parc de MACONhabitat. Entre le 22 juillet et le 12 août, quatre contes /histoires vous sont proposés dans quatre lieux différents :

- **Judi 22 Juillet 2021 - 17h30**
Esplanade du complexe sportif des Saugeraies - "Elise à l'école d'autrefois" par la tribu Fil rouge
- **Judi 29 juillet 2021 - 17h30**
parc des allumettes aux blanchettes - "Pas sage" par la Cie Grim
- **Judi 5 août 2021 - 17h30**
cour de l'école Paul Eluard à la chanaye - "Jabuti" par la Cie Grim
- **Judi 12 août 2021 - 17h30**
parc de l'abîme à Marbé - "Le syndrome aigu de la Rouscaille" par la Cie Les petits enchanteurs.

Renseignements et infos auprès de votre centre social ou votre Agence by MACONhabitat.

FOCUS

DES NOUVEAUX LOCAUX POUR LE PIT



Depuis plus de 10 ans maintenant, MACONhabitat a entrepris la modernisation de ses locaux administratifs. Ce fut d'abord le siège en 2012, puis l'Agence en 2018. C'est au tour, cette année, du Pôle d'Intervention Technique. Les locaux devenus trop exigus pour les 15 collaborateurs devaient être agrandis. C'est chose faite depuis quelques semaines. Au-delà des démolitions intérieures et du nouveau cloisonnement qui re-configurer les espaces de travail, de rangement et de stockage, une extension de 40 m² est venue compléter les 150 m² existants. La zone d'accueil des entreprises et des prestataires est ainsi grandement améliorée. Les travaux ont aussi permis d'améliorer l'isolation thermique et le système de chauffage.

En Bref

Une nouvelle aire de jeux
Rue N. Mandela



En service depuis début juin cette nouvelle aire de jeux va permettre aux enfants du quartier de grimper, glisser, se balancer, rêver et jouer à plusieurs. Cet espace permet de développer le lien social et la convivialité entre les familles du quartier. Les petits ont un espace clos, dédié et aménagé avec un revêtement souple (donc sans risques) de différentes couleurs.

L'aire des petits est composée de 4 jeux dédiés aux enfants jusqu'à 10 ans.

Pour les plus grands, un espace ludo-sportif autour d'une table TEQBALL (table qui permet de jouer au ping-pong ou au Tennis-Ballon) a été installée. Le TEQBALL se joue en simple ou en double. Des tournois peuvent même être organisés, un moyen supplémentaire de créer du lien entre les adolescents et les familles.





QUEL COÛT POUR LA DÉGRADATION DES CONTENEURS DE TRI?

CHRISTOPHE SIMON VOUS RÉPOND :

Christophe Simon occupe le poste de Responsable du Pôle Proximité et Cadre de vie chez MACONhabitat depuis 2020.

Un petit rappel sur les consignes de tri est toujours utile. Vous trouverez donc ci-dessous les bonnes pratiques en matière de tri. A chaque couleur correspond les types de déchets à trier.



Mais cette démarche de tri peut parfois être empêchée par la dégradation des conteneurs semi-enterrés ou enterrés. Cela représente un coût élevé, supporté par Mâconnais Beaujolais Agglomération et MACONhabitat. Ainsi le coût du remplacement d'un conteneur s'élève de **5.000€ TTC** (hors travaux de préparation du site) pour un semi-enterré à **12.000€ TTC** pour un enterré (hors travaux de préparation du site). Le remplacement d'un bac roulant de 660 litres s'élève quant à lui à **300€ TTC** environ. Il est bien dommage que "l'inattention" de certains (locataires ou non de MACONhabitat) provoque ces dépenses inutiles.



rejoignez-nous sur Instagram et abonnez-vous @ophmaconhabitat !

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à :
MÂCONhabitat - OPH - Service Communication - 211 Rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon cedex
 contact@macon-habitat.com